

Monsieur le président, M. le député d'Essex-Est affirme une chose et ensuite veut aller aux sources pour essayer de prouver ce qu'il a dit. C'est pourquoi je n'ai aucun scrupule à accepter le compliment qu'il m'a fait au sujet de ma grande expérience.

M. CHEVRIER: Je vous admire beaucoup.

M. JOHNSON: Et je me crois justifié de vous demander si l'expérience se compte par le nombre d'années de pratique ou par le bluff?

M. MARTIN (*Essex-Est*): (*Les paroles de M. Martin, en français, n'ont pas été rapportées par le sténographe du comité.*)

(Traduction)

M. JOHNSON: M. Martin a demandé au Comité de déclarer si le président devait décider si le problème est ou n'est pas en délibéré judiciaire. Si quelqu'un doit outrepasser les ordres de renvoi ou poser des questions qui se rapportent à des causes actuellement devant les tribunaux, se rapportant directement à ces causes pendantes, je crois que le président devrait s'en occuper et décider si oui ou non la question est régulière ou touche une affaire en litispendance.

M. Martin a affirmé que tout le problème est en délibéré judiciaire. Cela veut dire qu'il ne s'inspire d'aucun fait. Il n'a apporté ni fait ni précision illustrant les points qu'il avait commencé à débattre. Tout ce qu'il fait, c'est de citer des cas qui n'ont aucun rapport avec le problème actuellement devant le Comité. M. Martin a fait allusion à l'avocat et a déclaré que la déclaration de l'avocat est soumise au tribunal et qu'il s'agit d'une affaire qui, d'après les premiers témoignages, paraît bien fondée.

Puis-je ajouter que le fait même que cet avocat, M. Pothier Ferland, ait écrit cette lettre et l'ait envoyée aux journaux et à chaque membre du Comité sans la soumettre officiellement au Comité en la faisant parvenir au secrétaire, constitue en soi un outrage au Comité. J'accuse ici M. Pothier Ferland d'outrage au Comité et je crois qu'il ne devrait pas avoir envoyé des lettres aux journaux d'abord.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnson, c'était un manque de savoir-vivre de sa part; mais n'importe qui, au Canada, a le droit d'écrire des lettres au député. Je ne crois pas qu'on pourrait appeler cela un outrage au Comité.

M. DRYSDALE: Au sujet de ce rappel au Règlement, fait ici tantôt, j'ai très spécifiquement mentionné que quiconque a des observations à formuler à ce sujet devrait adresser sa lettre directement au président du Comité. Les journaux ont fortement insisté pour dire que ce serait de procédé normal. Comme M. Johnson l'a mentionné, M. Ferland a au contraire saisi l'occasion pour être sûr que les journaux s'en empareraient et il a écrit à chaque membre du Comité. Je suis, moi aussi, d'avis qu'il y a eu outrage au Comité. S'il y a quelque chose de préjudiciable, la pire chose qui puisse arriver est bien la déclaration faite dans la lettre de M. Ferland.

M. JOHNSON: Si le député d'Essex-Est...

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons l'un des présidents les plus justes que je connaisse.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de cet hommage, mais je ne le mérite pas.

(Texte)

M. JOHNSON: Mon affirmation, monsieur le président, est à l'effet... Pourrais-je ajouter à ceci, monsieur le président, M. Martin vient de me faire un compliment très mérité.